

1. PREAMBULE

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé en connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions. La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

Tout organisateur qui prend en charge l'organisation d'une manche de la Coupe Midi-Pyrénées est censé en connaître le présent règlement. Il se doit d'en respecter tous les points, concernant les caractéristiques du circuit, le balisage, les classements et les récompenses. Tout organisateur qui ne respecterait pas ce règlement soumettrait son club à des sanctions de la part de la Commission Régionale de VTT.

2. PARTICIPATION

La Coupe Midi-Pyrénées et le Championnat Régional de descente sont ouverts à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC ou par une autre fédération affiliée à l'UCI ; les non-licenciés doivent prendre une licence à la journée avec certificat médical de moins de 1 an les autorisant à la pratique du VTT **en compétition**.

3. CATEGORIES

Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégorie	Age
Cadets	15 et 16 ans
Juniors	17 et 18 ans
Dames	17 ans et plus
Hommes	19 à 29 ans
Masters 1 / 2	30 à 39 ans
Masters 3 / 4	40 à 49 ans
Masters 5	50 ans et plus
Sports	Suspension avant et rigide arrière

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

4. CATEGORIE DE MATERIEL

Catégorie Sport : Vélo cadre rigide avec suspension avant

Catégorie Pro : Vélo tout suspendu avec débattement non limité

5. PARCOURS

- Une visite d'homologation est obligatoire par un superviseur désigné par le Comité Régional avant l'épreuve pour les compétitions inscrites au calendrier régional.
- Le parcours ne devra pas engendrer une vitesse maximum supérieure à 50 Km/h et ne devra pas excéder une durée de 5mn.
- Les parcours ne devront pas comporter de tremplins à risques; dans tous les cas une alternative devra être prévue.

- Le parcours définitif ne devra plus subir de modifications à partir de la veille de l'épreuve 10h, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation du collège des arbitres.
- Les concurrents devront impérativement respecter les limites du circuit matérialisées par filets, rubalises, portes de slalom ou banderoles. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté. Toute infraction constatée par un contrôleur officiel entraînera la disqualification de la manche considérée.
- Tout concurrent devra franchir la ligne d'arrivée avec son vélo.

6. HOMOLOGATION

Voir cahier des charges spécifique descente.

7. CONTRÔLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront être régulièrement engagés et présenteront au contrôle leur licence et /ou leur certificat médical. En contrepartie, l'organisateur leur remettra leur dossard et leur plaque de guidon.

8. MATERIEL ET VERIFICATION TECHNIQUES

Les vélos admis dans les épreuves de la Coupe Midi-Pyrénées et au Championnat régional de descente devront répondre aux normes officielles en vigueur. Le VTT doit avoir des roues de 26 pouces maximum, un dérailleur arrière et des freins avant et arrière. Les pneus à clous sont interdits. La suspension avant et une section de pneus de 1.90 sont recommandées. Le guidon : les embouts de cintre devront être bouchés.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent et de leur entretien.

La plaque avant doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés aux sponsors officiels à l'exclusion de tout autre et doivent être conservés dans leur configuration originale. Le non-respect de ces emplacements entraînera le refus du départ.

9. EQUIPEMENT

Le port du casque intégral monobloc jugulaire attaché, des manches longues, des coudières, des gants complets, une protection dorsale, et des genouillères sont obligatoires. Un commissaire s'assurera du respect de ces dispositions au pied de la remontée mécanique et au départ. Tout concurrent ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ.

Les caméras montées sur casque **sont interdites lors des manches de qualification et des finales**. Les coureurs sont chargés d'assurer la bonne fixation des caméras sur les casques afin d'éviter tout danger. Les fixations en métal /

permanentes pour attacher la caméra au casque sont interdites, ruban adhésif et velcro sont autorisés.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

Tout concurrent devra effectuer la totalité du parcours avec son équipement de protection complet sous peine de sanction.

- Il sera attribué 10 points à tout concurrent présent au départ de chaque manche en plus des points obtenus au classement.
- Les points attribués à la Coupe Régionale correspondent à la place réellement obtenue lors de la course (les hors comité et NL gardent leurs places).

Coupe Midi-Pyrénées – Catégorie Classement

Scratch, Hommes, Masters 1/2, Masters 3/4/5, Dames, Juniors Hommes, Cadets Hommes, Sport

Championnat Régional – Titre

Licenciés FFC, sans tenir compte de la catégorie du matériel Hommes, Dames, Juniors Hommes, Cadets Hommes, Master 1 / 2, Master 3 / 4 / 5, Trophée Sport (quel que soit la catégorie d'âge, en catégorie Sport)

10. RECONNAISSANCES

- La veille de l'épreuve, le parcours sera réservé aux reconnaissances officielles ; de ce fait, l'organisateur devra garantir la médicalisation du parcours et assurer les remontées au point de départ avec des moyens rapides.
- Chaque compétiteur régulièrement inscrit devra effectuer 2 reconnaissances minimums.
- Une reconnaissance à pied sera obligatoire.
- Le stationnement des compétiteurs sur le parcours et la remontée du parcours (circulation à contresens) sont interdits sous peine de mise hors course.
- Un véhicule assurera la fermeture du parcours à l'issue des reconnaissances ainsi qu'à l'issue de chaque manche le jour de la compétition.
- Aucun essai, ni reconnaissance ne sont autorisés pendant le déroulement de l'épreuve.
- Une zone d'échauffement devra permettre à une trentaine de compétiteurs d'évoluer en toute sécurité avant leur départ.

11. DEROULEMENT DE LA COURSE

- La Coupe Midi-Pyrénées et le CHAMPIONNAT REGIONAL de descente se dérouleront sur plusieurs manches.
- Ordre de départ : Masters 3/4/5, Masters 1/2, Dames, Autres concurrents
- Tous les compétiteurs régulièrement inscrits devront obligatoirement prendre le départ et s'élanceront toutes les 30 secondes.

12. AFFICHAGE DES HEURES DE DEPART

- Les horaires de départ de chaque concurrent pour la 1ère manche et la manche finale seront affichés.
- Les concurrents sont responsables de leurs heures de départ. Tout retardataire ou absent se verra refuser le départ.
- Le président du collège des commissaires est seul habilité à juger des cas de force majeure.

13. LE CLASSEMENT

- Le classement de la Coupe Régionale se fera à partir de toutes les manches de toutes les épreuves, moins la plus mauvaise manche (sur une épreuve, il y a deux manches).

14. BAREME DE POINTS

Pl.	Pts	Pl.	Pts	Pl.	Pts
1 ^{er}	100	21 ^{ème}	30	41 ^{ème}	10
2 ^{ème}	90	22 ^{ème}	29	42 ^{ème}	9
3 ^{ème}	82	23 ^{ème}	28	43 ^{ème}	8
4 ^{ème}	76	24 ^{ème}	27	44 ^{ème}	7
5 ^{ème}	72	25 ^{ème}	26	45 ^{ème}	6
6 ^{ème}	68	26 ^{ème}	25	46 ^{ème}	5
7 ^{ème}	64	27 ^{ème}	24	47 ^{ème}	4
8 ^{ème}	60	28 ^{ème}	23	48 ^{ème}	3
9 ^{ème}	57	29 ^{ème}	22	49 ^{ème}	2
10 ^{ème}	54	30 ^{ème}	21	50 ^{ème}	1
11 ^{ème}	51	31 ^{ème}	20		
12 ^{ème}	48	32 ^{ème}	19		
13 ^{ème}	46	33 ^{ème}	18		
14 ^{ème}	44	34 ^{ème}	17		
15 ^{ème}	42	35 ^{ème}	16		
16 ^{ème}	40	36 ^{ème}	15		
17 ^{ème}	38	37 ^{ème}	14		
18 ^{ème}	36	38 ^{ème}	13		
19 ^{ème}	34	39 ^{ème}	12		
20 ^{ème}	32	40 ^{ème}	11		

15. RECLAMATIONS / REGLEMENTATION

- Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du coureur dans un délai de 60 min après son arrivée.
- Les réclamations portant sur le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.
- Le collège des arbitres règle le différent immédiatement, en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.
- Les barèmes de pénalités se trouvent dans la réglementation Fédérale : http://www.ffc.fr/a_La_Federation/a_Formulaires/Reglementation_federale/index.asp
- La Commission Arbitrale et la Commission VTT se réserve le droit d'attribuer des pénalités en points à tous concurrents ne respectant pas la réglementation Fédérale.